

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1193

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC

DP

JAA
1002 Lausanne

1^{er} décembre 1994 – n° 1193
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Au delà des petites ruses

Qui croit jouer au malin fait souvent le sot. Ainsi Arnold Koller, parlant des négociations bilatérales avec l'Union européenne. Interrogé par le *Nouveau Quotidien* (25.11) sur l'abolition du statut des saisonniers, qui serait un geste symbolique d'ouverture, il répond: «Nous avons l'intention d'abolir le statut de saisonnier. Mais des négociations difficiles commencent avec l'Union européenne, la libre circulation des personnes sera l'un des points difficiles où elle est demandeur. Cela serait de la mauvaise tactique que de jouer maintenant unilatéralement un tel atout». Comment prétendre maîtriser une partie quand on commence par montrer son jeu et ses (prétendus) atouts? Si l'on annonce publiquement que la décision de principe est prise, comment s'imaginer pouvoir encore la monnayer? Ces habiletés qui n'en sont pas, on sait lire à Bruxelles, affaiblissent notre crédibilité et même notre position morale. Le statut de saisonnier est inique. Le prolonger à des fins tactiques, quel mépris de la personne humaine! Contre quelle rançon lâcherons-nous nos otages?

Ces tristes habiletés ne sont pas imputables à une maladresse d'expression d'Arnold Koller. C'est la position arrêtée par le Conseil fédéral, qui joue au plus fin, même avec le calendrier. Il n'accepte pas que la négociation sur les transports soit découplée, bien que la diplomatie suisse pendant toute la mise au point de l'EEE ait obstinément soutenu que les transports étaient un chapitre juridiquement séparé. Quoi qu'il en soit, la Suisse a fait savoir à Bruxelles (*Neue Zürcher Zeitung* 26.11) que les mandats de négociation n'étaient pas tous prêts pour l'ouverture des pourparlers le 12 décembre! Le Conseil fédéral n'en aurait pas encore approuvé deux: celui de la libre circulation des personnes et celui du commerce agricole, le cœur même de la négociation. On n'en parlera donc qu'au printemps, pas avant que soit ouvert le dossier des transports. Voyez comme nous sommes malins!

En revanche sur le plan intérieur est accrédité un calendrier de hussard. Fin 95, avec cette législature, conduite des négociations bilatérales, puis ouverture des négociations «multilatérales» (déclaration de Flavio Cotti à *24 Heures*, 28.11). Question simple: que veut dire «multilatéral»?

Dans cette situation confuse, ceux qui espèrent un rapprochement réussi avec l'Union européenne imaginent tous les moyens propres à «faire bouger». Le risque est grand que la diversité des interventions ajoute encore de l'eau à la pétaudière. Il serait de première urgence que les mouvements les plus divers adoptent un code de bonne conduite européenne.

Sur quelle base?

- Créer un lieu de coordination. Tout n'y sera pas canalisé. Mais il faut que les informations s'échangent et, qu'à défaut d'une règle du jeu impérative, quelques principes de base communs soient admis.

- Poser le postulat: qui peut le moins pourra peut-être le plus. Et écarter celui qui pendant longtemps faussa le débat sur l'EEE, selon lequel il fallait écarter le moins pour mieux réaliser le plus.

- Ne pas recourir, en l'état, à l'initiative populaire; il faut laisser au Conseil fédéral sa compétence constitutionnelle de conduire les relations internationales. En revanche, dans la même logique, il faut que le peuple et les cantons puissent s'exprimer le plus vite possible sur l'initiative de la Lega, qui veut subordonner l'ouverture de négociations d'adhésion à un vote populaire préalable. Elle doit être rejetée après une campagne forte. En revanche, l'initiative du Mouvement du 7 décembre, qui demande un nouveau vote sur l'EEE, est dépassée. Elle mérite d'être retirée, sans illusion sur je ne sais quel contre-projet. Se concentrer tous sur l'échec à la Lega.

- Exiger des partis gouvernementaux qu'ils mettent en place un programme minimum définissant les mesures d'accompagnement à prévoir sur les trois dossiers sensibles d'une négociation européenne, la libre circulation des personnes, l'agriculture, les transports.

- Inciter les cantons à user de leur droit d'initiative (art. 93 de la Constitution) pour faire connaître à l'Assemblée fédérale leur position sur le dossier européen. L'objectif serait de voir s'affirmer progressivement une majorité de cantons. On peut imaginer d'autres moyens encore pour que le débat national soit porté préalablement dans chaque centre de décision cantonal. La Suisse, sur des sujets essentiels, a évolué de cette manière. L'Etat fédéral est né de cette manière.

AG